

Annexe 6 : article XX 41 § 2-6°

Un budget contenant une estimation des recettes et dépenses pour la durée minimale de sursis demandé.

1. Budget prévisionnel jusqu'au 31/07/2020
2. Notes

1. Budget prévisionnel jusqu'au 31/07/2020

Le budget prévisionnel a été établi pour maximiser les chances de trouver un acheteur.

La valeur intrinsèque de la Société, qui n'est pas indiqué sur le bilan, réside dans le fait qu'un acheteur obtient des brevets et/ou une coquille boursière dans le cas d'un « reverse merger ».

Le budget préparé par la Société est basé sur une réduction maximale des coûts de fonctionnement et une réduction du nombre de personnel. A savoir que tous les coûts sont donc réduits au maximum, hormis les frais de maintien de brevets qui sont indispensables pour la suite de la Société, ainsi que les frais d'études et d'analyse relatifs à la fin de l'étude de Phase III en-cours prévue fin mars. Une fois ces coûts terminés, le coût courant mensuel est d'environ 110.000 €.

Les montants repris dans le tableau ci-dessous sont TVA incluse. Le budget est un budget de trésorerie, c.à.d. que les coûts sont mentionnés dans le mois du paiement.

Budget mensuel	janv-20	fevr 20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	Notes
Frais de fonctionnement (locaux, IT,...)	1.603	30.112	30.112	30.187	11.112	11.112	11.112	1
Frais de personnel (employés, consultants, frais liés)	126.655	223.156	78.746	66.178	65.678	75.599	65.678	2
Frais de maintien des brevets	3.123	8.553	15.732	11.721	38.038	4.757	7.504	3
Frais d'étude et d'analyse	0	143.750	249.711	130.844	0	0	0	4
Honoraires externes	28.630	68.713	29.840	32.744	25.000	40.400	25.000	5
Conseil d'administration	27.500	0	0	53.000	0	0	0	6
Recettes impôts	-157.244	0	0	0	0	0	0	7
Recettes TVA	0	-175.000	0	0	0	0	0	8
Autres recettes	-4.000	0	-8.000	0	0	0	0	9
Total	26.267	299.284	396.142	324.675	139.829	131.868	109.295	

Selon ce budget prévisionnel, voici l'évolution mensuelle prévue des valeurs disponibles au 15 janvier 2020 :

Cash au 30 novembre 2019:	4.133.025,82
Net cash out décembre 2019:	-483.855,27
Cash available balance au 31 décembre 2019:	3.649.170,55
Net cash out jusqu'au 15 janvier 2020:	-62.707,56
Cash au 15 janvier 2020:	3.586.462,99

	janv-20	fevr 20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20
Cash début de la période	3.586.463	3.560.196	3.260.912	2.864.771	2.540.096	2.400.267	2.268.399
Budget période:	26.267	299.284	396.142	324.675	139.829	131.868	109.295
Cash fin de la période	3.560.196	3.260.912	2.864.771	2.540.096	2.400.267	2.268.399	2.159.104

2. Notes

1. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement concernent les coûts des loyers, charges locatives et frais afférents au bon fonctionnement des installations (internet, téléphone, IT, assurance incendie et stockage).

La majorité de ces frais concernent le loyer du bâtiment d'Angleur (5,7 k€/mois) qui sera conservé, ainsi que le préavis de 3 mois de loyers des locaux loués à Herstal (Accessia) de 3 fois 19k€.

2. Frais de personnel

Début décembre, la Société occupait 14 employés et 11 consultants.

La Société a décidé de se séparer de la plupart de ces personnes et ne fonctionnera plus, à la fin des préavis des personnes licenciées, qu'avec 4 personnes (2 employés : le responsable financier et administratif et la secrétaire, et 2 consultants (CEO et CFO).

Les frais de préavis sont principalement étalés sur décembre et janvier. Un bonus 2019 est prévu en février 2020 pour un total de 110 k€ hors TVA pour le CEO et le responsable commercial.

3. Frais de maintien de brevets

Etant donnée que les brevets détenus par la Société sont importants dans le cadre d'un éventuel rachat de la Société, ce budget n'a pas été réduit. Le budget proposé représente les coûts réels de la Société en 2019.

4. Frais d'étude et d'analyse

Cette rubrique concerne les coûts estimés pour clôturer l'étude clinique de Phase III en-cours pour le produit gpASIT+™. Le budget concerne uniquement le fournisseur « Icon », qui est la Société qui a co-géré avec ASIT biotech cette étude clinique. La fin de l'étude est prévue fin mars 2020.

Ce qui se trouve dans le budget correspond donc à l'estimation des coûts du travail non encore réalisé au 30 novembre 2019. Les autres coûts Icon sont déjà mentionnés sur le bilan.

5. Honoraires externes

Les coûts d'honoraires externes ont été revus au strict minimum. Le budget restant concerne essentiellement les frais d'avocats (25 k€/mois), les honoraires des Commissaires réviseurs (31 k€), les honoraires annuels de la FSMA (22 k€) et d'Euronext (27 k€).

6. Conseil d'administration

L'Assemblée Générale de la Société a octroyé aux administrateurs les rémunérations suivantes :

13. Rémunération des administrateurs

Proposition de résolution : Sur recommandation et proposition du comité de rémunération et de nomination, l'assemblée générale décide de modifier les rémunérations des administrateurs telles que décidées par l'assemblée générale du 8 juin 2017, pour arrêter les rémunérations et principes de rémunération suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- a) des honoraires annuels fixes de 60.000 € sont accordés au président du conseil d'administration, sans préjudice des honoraires attribués aux membres/président des comités ;
- b) des honoraires annuels fixes de 30.000 € sont accordés à chaque administrateur indépendant, sans préjudice des honoraires attribués aux membres/président des comités (non cumulables avec les honoraires attribués au président du conseil d'administration) ;
- c) des honoraires annuels fixes de 30.000 € sont accordés à chaque administrateur non exécutif qui ne représente pas un ou plusieurs actionnaires, sans préjudice des honoraires attribués aux membres/président des comités (non cumulables avec les honoraires attribués au président du conseil d'administration) ;
- d) des honoraires annuels fixes de 5.000 € sont accordés au président du comité d'audit et au président du comité de rémunération et de nomination ;
- e) des honoraires annuels fixes de 3.000 € sont accordés aux autres membres du comité d'audit et aux membres du comité de rémunération et de nomination ;
- f) la Société souscrira une police d'assurance RC administrateurs et remboursera les défraiements raisonnables des administrateurs (y compris les frais de déplacement) exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le total des rémunérations administrateurs à payer en 2019 est de 157.000€. Au 30 novembre 2019, 93.250€ ont déjà été payés à certains administrateurs (maximum $\frac{3}{4}$ du total annuel). La proposition, qui doit encore être validée par le prochain Conseil d'administration est de rémunérer tous les administrateurs à hauteur de $\frac{3}{4}$ de leurs émoluments annuels respectifs, à savoir un total de 117.500€. Si cette proposition est acceptée, la Société aura un solde de 24,5 k€ à payer.

La Société doit également renouveler en avril 2020 l'assurance « D&O administrateurs ». Sur la base des coûts de l'année précédente, le budget estimé est de 53 k€.

7. Recettes impôts

Le montant des recettes impôts repris au budget correspond au montant à recevoir repris dans l'AER 2019 (bilan au 31/12/2018) reçu par la Société. Le montant de 157.244,02€ sera versé, en principe, fin janvier 2020.

8. Recettes TVA

Le montant des recettes TVA repris au budget correspond au montant estimé à recevoir de la TVA pour le quatrième trimestre 2019. Ce montant sera versé, en principe, fin février 2020.

9. Autres recettes

La Société prévoit de vendre 3 véhicules VW Golf début 2020. La première voiture a 5 ans et appartient déjà à la Société et les 2 suivantes arrivent à terme de leasing de 4 ans en février 2020. Ces deux

voitures seront « achetées » au leasing selon les termes des contrats et revendues directement avec une légère plus-value pour la Société.